

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NICE - 0605 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 30/10/2025 - 18088 - 2022 B 00904 - 911 326 189 - A.R.

18036

SAS A.R.

649 Promenade du Soleil
06500 MENTON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
Du 17 juin 2025
Exercice clos le 31 décembre 2024

Le 17 juin 2025, à 14 heures, les associés de la Société par Actions Simplifiées « A.R. » domiciliée 649 Promenade du Soleil 06500 MENTON au capital de 10 000 € euros, divisés en cent (100) actions de cent euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, 649 Promenade du Soleil 06500 Menton sur convocation de la présidence.

Monsieur CARRERE Romain préside la réunion en sa qualité de président de la SAS.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur CARRERE Romain porteur de 50 actions numérotées de 1 à 50, représentant 50% du capital social.
- Monsieur HACHEMI Mohamed porteur de 50 actions numérotées de 51 à 100, représentant 50% du capital social.

Le président constate que les associés présents détiennent 100% des actions, soit plus de la moitié des actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée est légalement constituée et peut valablement procéder aux délibérations.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et approbation des dits comptes et conventions, quitus à la présidence,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés, avec les avis de réception,
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2024
- Le rapport de gestion établi par la présidence
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le président précise que tous les documents prescrits par l'article R223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion établi par la présidence.

Enfin, le président déclare la discussion ouverte.

Une discussion s'engage sur les résultats obtenus et sur les objectifs prévus pour l'année en cours. Un nouveau bénéfice, encore amélioré pour 2025 semble se présenter de manière favorable.

KC

SAS A.R.
649 Promenade du Soleil
06500 MENTON

Un consensus résultant des débats, et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuvent les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par **un bénéfice de 14 530 euros**.

Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, ils donnent à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est mise aux voix.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents par 100 voix, soit 100% du capital social.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **14 530 euros** en totalité au REPORT à NOUVEAU.

L'assemblée reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des quatre exercices précédents.

Cette résolution est mise aux voix.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents par 100 voix, soit 100% du capital social.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, ont constatés qu'aucune des conventions visées à l'article susvisé n'a été conclue au cours de l'exercice 2024 et que les conventions antérieures n'ont pas subi de modification.

Cette résolution est mise aux voix.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents par 100 voix, soit 100% du capital social.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs à Monsieur CARRERE Romain, ou à tout mandataire qu'il se substituerait, pour accomplir l'ensemble des formalités afférentes aux décisions mentionnées ci-dessus.

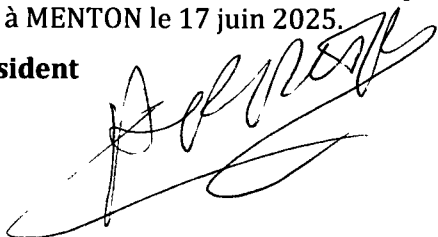
Cette résolution est mise aux voix.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents par 100 voix, soit 100% du capital social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le président, après lecture à MENTON le 17 juin 2025.

Le président



SAS A.R.
649 Promenade du Soleil
06500 MENTON

RAPPORT DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Du 17 juin 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il a été mis à votre disposition, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe ;
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître **un bénéfice de 14 530 euros** après déduction des amortissements et des provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I) RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé :

Il y a une observation particulière qu'a été retenue, quant à l'activité de la société pour l'année écoulée, puisqu'une perte importante a été réalisée.

- Examen des comptes et résultats

La société « **SAS A.R.** » a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 :

Un chiffre d'affaires de 313 365 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de **302 294 euros**.

Le résultat net au 31 Décembre 2024 se traduit par **un bénéfice de 14 530 euros**

- Prise de participation ou de contrôle

Aucune prise de participation significative ou prise de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice (article L.233-6 du Code de commerce).

- L'évolution de la situation de la Société doit être analysée avec minutie.



SAS A.R.
649 Promenade du Soleil
06500 MENTON

II) CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.233-19 DU CODE DE COMMERCE

Le président expose qu'aucune des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2024 et que les conventions antérieures n'ont pas subi de modification.

III) AFFECTATION DU RESULTAT

Le président vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître,
un bénéfice de 14 530 euros.

Il vous propose d'affecter cette somme au compte de report à nouveau.

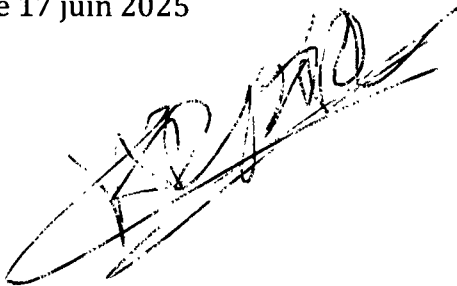
IV) MENTONS LEGALES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons que nous n'avons pas distribué de dividendes depuis plus de trois ans.

Le président souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à Menton le 17 juin 2025

Le président.



SAS A.R.
649 Promenade du Soleil
06500 MENTON

Règles & méthodes comptables

L'exercice du 01/01/2024 au 31/12/ 2024

Présente un montant **total au bilan de 242 123 euros**

Et dégage un **bénéfice de 14 530 euros**

Les conventions générales ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Importance relative
- Continuité d'exploitation
- Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- Des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,
- Du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ont été mises en application.
- Le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.

Evénements significatifs

- De l'exercice : perte importante enregistrée
- Postérieurs à compter de la clôture : semblant de reprise d'activité

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus,

Après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative.

De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré- premier sorti » (FIFO).

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et, est diminué des escomptes de règlement.

Créance :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements :

- *Indemnités de fin de carrière*

Le code du travail ou la convention collective dont dépend l'entité prévoit des indemnités de fin de carrière. Aucun accord particulier y dérogeant n'a été signé.

- *Droit individuel à la formation*

A la clôture de l'exercice, les droits acquis par les salariés s'élèvent à : **non connus**

A MENTON le 17/06/2025

Le président :



COMPTES ANNUELS



A.R
649 Promenade du Soleil
06500 Menton

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Bilan certifié conforme
par le Président
A MENTON le 17 juin 2025
ROMAIN CARRERE.

IMPOT SUR LES SOCIETES

01/01/2024

31/12/2024

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

SAS
CARRERE

SIRET

9

1

1

3

2

6

1

8

9

0

0

0

2

2

Mél : sarl.global@yahoo.fr

Adresse du principal établissement

Ancienne adresse en cas de changement :

649 Promenade du Soleil
06500 Menton

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B **ACTIVITE**

Activités exercées

Restaurant Bar Snack

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C **RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

0

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

9 530

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quindecies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Autres dispositifs

France ruralités revitalisation FRR, 44
quindecies A

Zone franche d'activité nouvelle génération,
art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A

Zone de revitalisation rurale
art. 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier
cotée

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du
taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Tél:

Tél:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur
conventionné

Date

Lieu

Qualité et nom du signataire: M

CARRERE

Romain

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur
conventionné

Signature :

Examen de conformité fiscale
(ECF)

Prestataire :

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	A.R		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise	649 Promenade du Soleil		06500 Menton			
SIRET	9 1 1 3 2 6 1 8 9 0 0 0 2 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le		
				31 12 2024		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé	TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	148 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	22 000	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6 139	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	14 637	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	80	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	BI	16 650		
TOTAL (II)		BJ	214 245	BK	20 775	193 470
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 566	BM	2 566
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	8 151	BU	8 151
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY	
		Autres créances (3)	BZ	37 749	CA	37 749
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	187	CG	187
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	48 653	CK	48 653	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	262 898	1A	20 775	242 123
Renvois (1) dont droit au bail		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	16 650	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

1er EXEMPLE AIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		A. R.		Néant ☐ *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé 5.000..)			DA	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	(1 542)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	11 071	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	14 530	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	88 172	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV	87 590
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	45 341	
	Dettes fiscales et sociales			DY	6 491	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte de régul	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	227 593		
Écart de conversion passif *			ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	242 123		
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	227 593
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	7 063	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. R.				Néant ☐ *				
		Exercice N								
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	309 904	FB		FC	309 904			
	Production vendue	{	Biens *	FD		FE		FF		
			Services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	309 904	FK		FL	309 904			
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN	3 423			
	Subventions d'exploitation					FO	38			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP				
	Autres produits (1) (11)					FQ				
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	313 365		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	133 813			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	(1 296)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	82 475			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 844			
	Salaires et traitements *					FY	57 231			
	Charges sociales (10)					FZ	11 423			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)		GA	8 154			
				- dotations aux provisions		GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC				
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)					GE	3 224			
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	300 869		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	12 496		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 244			
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	1 244			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 244)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	11 252			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. R		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	181	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	181	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(181)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	313 365	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	302 294	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	11 071	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	1 135	
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) *		RC		
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI) *		RD		
	(9) Dont transfert de charges			A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	Obligatoires	A9	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS			
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. R.				Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				3		4		
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	148 000	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	(dont composants L9)	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	(dont composants M1)	KM		KN		
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants M2	KP	22 000	KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M3	KS	10 505	KT		KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	3 000	KW		
		Matériel de transport *		KY		KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	14 010	LC		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	49 515	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
		Autres participations			8U	80	8V	
Autres titres immobilisés				1P		1R		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	16 650	1U		
TOTAL IV		LQ	16 730	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	214 245	ØH		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				Par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				1		2		
				3		4		
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LW	148 000	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions		IS		MG	22 000	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels		IT		MJ	10 505	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers		IU		MM	3 000	
		Matériel de transport		IV		MP		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	14 010	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	
	TOTAL III		IY		NG		NH	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	
		Autres participations			IØ		ØX	80
Autres titres immobilisés				I1		2B		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	16 650	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	16 730	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØL	214 245	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. R.						Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations de l'exercice		dotations de		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		CY		EL				EM		EN					
Fonds commercial		RE		RF				RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF				PG		PH					
TOTAL I		RK		RM				RN		RO					
Terrains		PI		PJ				PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM		PN				PO		PQ					
	Sur sol d'autrui	PR		PS				PT		PU					
	Inst Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW				PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 655	QA		2 484		QB		QC	6 139				
Autres immobilisations corporelles	Inst Générales, agencements, aménagements divers	QD	794	QE		1 000		QF		QG	1 794				
	Matériel de transport	QH		QI				QJ		QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 173	QM		4 670		QN		QO	12 843				
	Emballages récupérables et divers	QP		QR				QS		QT					
TOTAL II		QU	12 621	QV		8 154		QW		QX	20 775				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	12 621	ØP		8 154		ØQ		ØR	20 775				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales, agenc, aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob corporelles	Inst Gales, agenc Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. R						Néant ☐ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS de l'exercice		Reprises	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2		3			4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1^{er} EXEMPLE AIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. R.						Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	16 650	UV	16 650	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY	1 884		1 884				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	4 089		4 089			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN						
		Divers				VP	1		1			
	Groupe et associés (2)				VC							
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	31 775		31 775					
Charges constatées d'avance					VS							
TOTAUX					VT	54 399	VU	54 399	VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
					1		2		3		4	
		Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y							
		Autres emprunts obligatoires (1)			7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			VG							
		à 1 an maximum à l'origine			VH							
		à plus d'1 an à l'origine			VH	88 172		88 172				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés			8B	45 341		45 341				
		Personnel et comptes rattachés			8C	2 300		2 300				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	46		46				
		Impôts sur les bénéfices			8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VW	1 865		1 865				
		Obligations cautionnées			VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	2 279		2 279				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J							
		Groupe et associés (2)			VI	87 590		87 590				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K							
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2							
		Produits constatés d'avance			8L							
		TOTAUX			VY	227 593	VZ	227 593				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	17 803					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. R.		Néant ☐		Exercice N clos le		
						3 1 1 2 2 4		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
						WA	11 071	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art 239 sexies D du CGI) *		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						Y7	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme						I8
{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)								
{ - imposées au taux de 0 %						ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WN		
{ - Plus-values nettes à court terme								
{ - Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art 39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
						TOTAL I	WR 11 071	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
						WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV	
			{ - imposées au taux de 0 %				WH	
			{ - imposées aux taux de 19 %				WP	
			{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW	
			{ - imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)	XA
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
	Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *						ZY
Majoration d'amortissement *						XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations*		France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A) *	HT	Entreprises nouvelles (art 44 sexies)	L2	J E I (art 44 sexies A)	L5	XF
		ZFU - TE (art 44 octies A)	ØV	S I I C (art 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) *	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies) *	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies) *	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies) *	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies) *	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH		XG
		dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC		
		dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD		
	dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
						XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)	XI	11 071		
		{		Déficit (II moins I)			XJ	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL 1 542	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	9 530	XO		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A . R		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	1 542
Déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	1 542
Déficits reportables (différence K4 + K4bis – K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
	YN		YO		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓ ↓		
à reporter au tableau n° 2058-A-SD			ligne WI ligne WU		
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. R.										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(18 742)				AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	17 200					- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE						Dividendes	ZE				
								Autres répartitions	ZF				
								Report à nouveau	ZG				
TOTAL I		ØF	(1 542)				(N.B. le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	5 266
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	38 605
		- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	1 293
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage										YV	
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	37 311
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	82 475	
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE										YW	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)										9Z	5 844
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD										YX	5 844
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*										ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *		XP					- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0			ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *										RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *										RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL		
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO		
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2058:

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		A. R.				Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	
10		11					
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI

SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A. R		Néant ☐ *							
		● Entreprises soumises à l'IS ● Entreprises soumises à l'IR Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶									
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU											
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %					
❶		❷		❸		❹					
Moins-values nettes N											
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1										
	N – 2										
	N – 3										
	N – 4										
	N – 5										
	N – 6										
	N – 7										
	N – 8										
	N – 9										
	N – 10										
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *											
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)			
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %							
❶		❷		❸		❹		❺		❻	
Moins-values nettes N											
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1										
	N – 2										
	N – 3										
	N – 4										
	N – 5										
	N – 6										
	N – 7										
	N – 8										
	N – 9										
	N – 10										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		A . R				Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③		④		⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A. R.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024
		Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		YP	
- Dont apprentis		YF	
- Dont handicapés		YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	309 904	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	309 904	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	3 423	
Subventions d'exploitation reçues	OF	38	
Variation positive des stocks	OD	1 296	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Entrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	4 757	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	133 813	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	42 835	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3 224	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	179 873	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)	OG	134 788	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.	SA	134 788	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	309 904	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/ /	GZ
Date de cessation	HR	/ /	

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Numéro SIREN / IDSP	911326189
Désignation du déclarant	A.R 649 Promenade du Soleil 06500 Menton
Code activité NAF	5610C
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☒ Pas de conseil ☐ Comptable ☐ Cabinet Conseil ☐ Expert - Comptable
------------------------	---

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2024
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----